



Programme
Claude Gay
Chili-France

Programme de soutien à la formation doctorale

Former à et par la recherche

Choisir la France



Favoriser la
mobilité des
doctorants
chiliens



Conforter la
dimension
internationale
des écoles
doctorales



Développer/
renforcer la
coopération
scientifique

www.institutofrances.cl



Programme
Claude Gay
Chili-France

**Programme de soutien
à la formation
doctorale**

**APPEL À CANDIDATURES
2019**

**Contact et envoi des candidatures :
movilidad@institutofrances.cl**

1. Objectifs du programme

À travers son **Programme Claude Gay**, l'Ambassade de France au Chili propose de renforcer la politique de **formation doctorale**, et ainsi soutenir des **équipes de recherche françaises et chiliennes**.

Pour la **mobilité des doctorants**, ce programme est un complément au financement d'une institution chilienne ou française.

Ce programme offre un soutien forfaitaire à la mobilité des doctorants inscrits (ou prévoyant de s'inscrire), en priorité en cotutelle de thèse entre la France et le Chili afin de **soutenir l'action de partenariat entre deux équipes de recherche**.

Ce programme contient 3 volets destinés à soutenir 3 niveaux de coopération :

- **Volet 1 - Projet structuré** : soutien à la cotutelle de thèse entre le Chili et la France (doctorant inscrit dans une université dans chaque pays)
- **Volet 2 - Projet en cours de structuration** : soutien à la codirection de thèse (doctorant inscrit dans une université française, ayant un codirecteur habilité d'un établissement chilien)
- **Volet 3 - Projet visant la structuration** : soutien à la mise en place d'une coopération (doctorant inscrit dans une université française, dans une équipe ayant un objectif de rapprochement avec une équipe chilienne)



Programme Claude Gay

Volet 1 : Cotutelle de thèse

2. Conditions d'éligibilité

Ces financements s'adressent aux **étudiants chiliens d'universités chiliennes**, inscrits ou souhaitant s'inscrire en **doctorat en France**. **Tous les domaines de recherche sont concernés**.

- Les candidats doivent être recommandés par un chercheur exerçant dans une université chilienne,
- Les candidats doivent justifier d'une démarche d'inscription en doctorat dans un établissement français, en cotutelle internationale de thèse (lettre d'acceptation de l'école doctorale **et** accord de cotutelle signé),
- Les candidats doivent justifier d'une allocation institutionnelle permettant la préparation du doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Les candidats qui bénéficient d'une autre bourse de mobilité du gouvernement français (ex : bourse d'excellence Eiffel) ne sont pas admissibles.

3. Constitution du dossier

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- **Curriculum vitae** selon le modèle Europass (voir annexe 1) en français ou en espagnol
- **Projet de collaboration** (voir modèle en annexe 2) en français ou en espagnol
- **Justificatif de l'allocation institutionnelle principale** valide pour toute la durée du séjour en France
- **Lettre de soutien à la candidature** (profil du candidat et projet) de l'encadrant français précisant le caractère structurant du projet pour la coopération franco-chilienne ⁽¹⁾
- **Lettre de soutien à la candidature** (profil du candidat et projet) de l'encadrant chilien précisant le caractère structurant du projet pour la coopération franco-chilienne ⁽¹⁾
- **Lettre d'acceptation en doctorat** ou certificat d'inscription dans un établissement français
- **Copie de l'accord de cotutelle**

4. Critères de sélection

Les critères seront les suivants :

- **Excellence académique** du candidat,
- **Qualité des institutions** françaises et chiliennes dans la discipline du candidat,
- **Caractère structurant** du projet pour la coopération franco-chilienne.

La priorité sera donnée aux candidatures s'appuyant sur :

- un projet ECOS-CONICYT, et/ou
- un groupe de recherche structuré existant impliquant la France et le Chili (UMI, LIA, LMI, GRDi, projets STIC-AmSud, projets MATH-AmSud, projet européen, etc.), ou
- des centres de recherche chiliens justifiant de collaborations avec la France.

(1) Préciser l'intérêt de la mise en place d'une cotutelle de thèse entre les 2 établissements universitaires choisis. Préciser comment ce projet de recherche renforcera la collaboration entre les 2 équipes de recherche.



Programme Claude Gay

Volet 1 : Cotutelle de thèse

5. Modalités de cofinancement

L'Ambassade de France au Chili prendra à sa charge les frais relatifs à l'inscription annuelle du doctorant dans l'établissement d'enseignement supérieur français ainsi que les frais de couverture sociale obligatoire pendant ses séjours en France. Sous le statut de « **boursier du gouvernement français (BGF)** » pour une durée maximale de 36 mois, les lauréats bénéficieront des avantages suivants :

- Gratuité du visa,
- Gratuité des frais d'inscription en doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur français,
- Priorité pour les logements en résidence universitaire, en fonction des disponibilités,
- Droit à l'aide au logement,
- Droit à une assurance étudiante complémentaire optionnelle.

Le lauréat sera affilié directement à la Sécurité Sociale étudiante et ne devra donc pas cotiser. Ce bénéfice n'est pas étendu au conjoint ou aux enfants.

Sur demande spécifique de l'institution chilienne, l'Ambassade de France au Chili pourra étudier la [prise en charge d'un billet d'avion aller-retour Chili-France](#).

Le candidat s'engage à fournir une [attestation de financement institutionnel](#) (ex : Becas Chile, Becas nacionales de CONICYT, financement d'une université chilienne, etc.) pour toute la durée de son séjour en France.

6. Calendrier

Dates limite de dépôt des dossiers de candidature	Annnonce des résultats	Début effectif des mobilités
4 mars 2019	Mi-mars 2019	Mars 2019
19 avril 2019	Début mai 2019	Juin 2019
19 juillet 2019	Début août 2019	Septembre 2019



**Favoriser la
mobilité des
doctorants
chiliens**



**Conforter la
dimension
internationale
des écoles
doctorales**



**Développer/
renforcer la
coopération
scientifique**



Programme Claude Gay

Volet 2 : Codirection de thèse

2. Conditions d'éligibilité

Ces financements s'adressent aux **doctorants chiliens inscrits dans une université française**, en codirection avec un chercheur chilien. **Tous les domaines de recherche sont concernés.**

- Les candidats doivent justifier d'une **inscription** en doctorat dans une **université française**,
- Les candidats doivent être recommandés par un chercheur exerçant dans une université chilienne,
- Les candidats doivent justifier d'une allocation institutionnelle permettant la préparation du doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Les candidats qui bénéficient d'une autre bourse de mobilité du gouvernement français (ex : bourse d'excellence Eiffel) ne sont pas admissibles.

3. Constitution du dossier

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- **Curriculum vitae** selon le modèle Europass (voir annexe 1) en français ou en espagnol
- **Projet de collaboration** (voir modèle en annexe 2) en français ou en espagnol
- **Justificatif de l'allocation institutionnelle principale** valide pour toute la durée du séjour en France
- **Lettre de soutien à la candidature** (profil du candidat et projet) du directeur français précisant le caractère structurant du projet pour la coopération franco-chilienne ⁽¹⁾
- **Lettre de soutien à la candidature** (profil du candidat et projet) de l'encadrant chilien précisant le caractère structurant du projet pour la coopération franco-chilienne ⁽¹⁾
- **Lettre d'acceptation en doctorat** ou certificat d'inscription dans un établissement français

4. Critères de sélection

Les critères seront les suivants :

- **Excellence académique** du candidat,
- **Qualité des institutions** françaises et chiliennes dans la discipline du candidat,
- **Caractère structurant** du projet pour la coopération franco-chilienne.

La priorité sera donnée aux candidatures s'appuyant sur :

- un projet ECOS-CONICYT, et/ou
- un groupe de recherche structuré existant impliquant la France et le Chili (UMI, LIA, LMI, GRDi, projets STIC-AmSud, projets MATH-AmSud, projet européen, etc.), ou
- des centres de recherche chiliens justifiant de collaborations avec la France.

(1) Préciser l'intérêt de la mise en place d'une cotutelle de thèse entre les 2 établissements universitaires choisis. Préciser comment ce projet de recherche renforcera la collaboration entre les 2 équipes de recherche.



Programme Claude Gay

Volet 2 : Codirection de thèse

5. Modalités de cofinancement

L'Ambassade de France au Chili prendra à sa charge les frais relatifs à l'inscription annuelle du doctorant dans l'établissement d'enseignement supérieur français ainsi que les frais de couverture sociale obligatoire pendant ses séjours en France. Sous le statut de « **boursier du gouvernement français (BGF)** » pour une durée maximale de 36 mois, les lauréats bénéficieront des avantages suivants :

- Gratuité du visa,
- Gratuité des frais d'inscription en doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur français,
- Priorité pour les logements en résidence universitaire, en fonction des disponibilités,
- Droit à l'aide au logement,
- Droit à une assurance étudiante complémentaire optionnelle.

Le lauréat sera affilié directement à la Sécurité Sociale étudiante et ne devra donc pas cotiser. Ce bénéfice n'est pas étendu au conjoint ou aux enfants.

Sur demande spécifique de l'institution chilienne, l'Ambassade de France au Chili pourra étudier la [prise en charge d'un billet d'avion aller-retour Chili-France](#).

Le candidat s'engage à fournir une [attestation de financement institutionnel](#) (ex : Becas Chile, Becas nacionales de CONICYT, financement d'une université chilienne, etc.) pour toute la durée de son séjour en France.

6. Calendrier

Dates limite de dépôt des dossiers de candidature	Annnonce des résultats	Début effectif des mobilités
4 mars 2019	Mi-mars 2019	Mars 2019
19 avril 2019	Début mai 2019	Juin 2019
19 juillet 2019	Début août 2019	Septembre 2019



Favoriser la mobilité des doctorants chiliens



Conforter la dimension internationale des écoles doctorales



Développer/renforcer la coopération scientifique



Programme Claude Gay

Volet 3 : Mise en place d'une coopération

2. Conditions d'éligibilité

Ces financements s'adressent aux **doctorants chiliens inscrits dans une université française**, encadrés par une équipe française qui souhaite **initier une coopération avec une équipe chilienne**.

Tous les domaines de recherche sont concernés.

- Les candidats doivent justifier d'une **inscription** en doctorat dans une **université française** ;
- Les candidats doivent être recommandés par un chercheur exerçant dans une université chilienne ;
- Les candidats doivent justifier d'une allocation institutionnelle permettant la préparation du doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur français ;

Les candidats qui bénéficient d'une autre bourse de mobilité du gouvernement français (ex : bourse d'excellence Eiffel) ne sont pas admissibles.

3. Constitution du dossier

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- **Curriculum vitae** selon le modèle Europass (voir annexe 1) en français ou en espagnol
- **Projet de collaboration** (voir modèle en annexe 2) en français ou en espagnol
- **Justificatif de l'allocation institutionnelle principale** valide pour toute la durée du séjour en France
- **Lettre de soutien à la candidature** (profil du candidat et projet) du directeur français précisant le caractère structurant du projet pour la coopération franco-chilienne ⁽¹⁾
- **Lettre de soutien à la candidature** (profil du candidat et projet) du responsable d'équipe chilienne précisant le caractère structurant du projet pour la coopération franco-chilienne ⁽¹⁾
- **Lettre d'acceptation en doctorat** ou certificat d'inscription dans un établissement français

4. Critères de sélection

Les critères seront les suivants :

- **Excellence académique** du candidat,
- **Qualité des institutions** françaises et chiliennes dans la discipline du candidat,
- **Caractère structurant** du projet pour la coopération franco-chilienne.

La priorité sera donnée aux candidatures s'appuyant sur :

- un projet ECOS-CONICYT, et/ou
- un groupe de recherche structuré existant impliquant la France et le Chili (UMI, LIA, LMI, GRDi, projets STIC-AmSud, projets MATH-AmSud, projet européen, etc.), ou
- des centres de recherche chiliens justifiant de collaborations avec la France, à travers l'université française encadrant le doctorant chilien.

(1) Préciser l'intérêt de la mise en place d'une cotutelle de thèse entre les 2 établissements universitaires choisis. Préciser comment ce projet de recherche renforcera la collaboration entre les 2 équipes de recherche.



Programme Claude Gay

Volet 3 : Mise en place d'une coopération

5. Modalité de cofinancement

L'Ambassade de France au Chili prendra à sa charge les frais relatifs à l'inscription annuelle du doctorant dans l'établissement d'enseignement supérieur français ainsi que les frais de couverture sociale obligatoire pendant ses séjours en France. Sous le statut de « **boursier du gouvernement français (BGF)** » pour une durée maximale de 36 mois, les lauréats bénéficieront des avantages suivants :

- Gratuité du visa,
- Gratuité des frais d'inscription en doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur français,
- Priorité pour les logements en résidence universitaire, en fonction des disponibilités,
- Droit à l'aide au logement,
- Droit à une assurance étudiante complémentaire optionnelle.

Le lauréat sera affilié directement à la Sécurité Sociale étudiante et ne devra donc pas cotiser. Ce bénéfice n'est pas étendu au conjoint ou aux enfants.

Sur demande spécifique de l'institution chilienne, l'Ambassade de France au Chili pourra étudier la [prise en charge d'un billet d'avion aller-retour Chili-France](#).

Le candidat s'engage à fournir une [attestation de financement institutionnel](#) (ex : Becas Chile, Becas nacionales de CONICYT, financement d'une université chilienne, etc.) pour toute la durée de son séjour en France.

6. Calendrier

Dates limite de dépôt des dossiers de candidature	Annonce des résultats	Début effectif des mobilités
4 mars 2019	Mi-mars 2019	Mars 2019
19 avril 2019	Début mai 2019	Juin 2019
19 juillet 2019	Début août 2019	Septembre 2019



Favoriser la mobilité des doctorants chiliens



Conforter la dimension internationale des écoles doctorales



Développer/renforcer la coopération scientifique